



Liberté Égalité Fraternité

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas. Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien ┌┤

	Cadre réservé à l'autorité cha	argée de l'examen au cas par cas
	Date de réception : 2 6 0 4 2 0 2 4	
	Dossier complet le : 1 0 0 5 2 0 2 4	
	N° d'enregistrement : 2024-7833	
1	Intitulé du projet	
-	manada da projes	
	Boisement de terres agricoles supérieur à 0.5 ha Projet situé sur la commune de Saint Germain de Prinça	y (85110) et d'une surface de 4ha41
_		/augusta augusta de la maira (a)
2	identification du (ou des) maitre(s) d	'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)
	Personne physique	ouvrage ou du (ou des) petitionaire(s)
2.1	Personne physique	Prénom(s) De Tinguy
	Personne physique Nom	Prénom(s)
2.1	Personne physique Nom	Prénom(s)
2.1	Personne physique Nom Stanislas	Prénom(s)
2.1	Personne physique Nom Stanislas Personne morale	Prénom(s) De Tinguy
2.1	Personne physique Nom Stanislas Personne morale	Prénom(s) De Tinguy
2.1	Personne physique Nom Stanislas Personne morale Dénomination N° SIRET	Prénom(s) De Tinguy Raison sociale Type de société (SA, SCI)
2.1	Personne physique Nom Stanislas Personne morale Dénomination N° SIRET Représentant de la personne morale :	Prénom(s) De Tinguy Raison sociale Type de société (SA, SCI)
2.1	Personne physique Nom Stanislas Personne morale Dénomination N° SIRET	Prénom(s) De Tinguy Raison sociale Type de société (SA, SCI)
2.1	Personne physique Nom Stanislas Personne morale Dénomination N° SIRET Représentant de la personne morale :	Prénom(s) De Tinguy Raison sociale Type de société (SA, SCI)

dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3	Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article
	R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant
	du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
n°47c	Premier boisement d'une surface supérieure à 0.5ha

	Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ? Oui Non
	Uli Vinori
	Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III 'article R.122-2-1 ?
	□ Oui ☑ Non
4	Caractéristiques générales du projet
	Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.
4.1	Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition
	Boisement de terres agricoles durant l'hiver 2024/2025 (selon les conditions météorologiques)
	Conservation des haies existantes incluses dans le projet de boisement ainsi qu'en périphérie.
4.2	Objectifs du projet
	Ce projet aura pour objectif :
	- Valoriser des parcelles à faible potentiel agricole. Auparavant, ces terres étaient des prairies et/ou des friches agricoles. Ces terres ont été décrites avec un faible potentiel car à elles sont à ce jour délaissées dû à un rendement agricole trop faible et peu intéressant d'où la description de "faibe potentiel agricole" de notre part.
	- Mettre en place une production de bois
	- Création d'un patrimoine boisée

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Préparation de sol : Labour sur les lignes de plantation (pas de labour en plein) La préparation de sol sera faite en fin de saison estivale précédent la plantation.

Travaux de plantation et d'entretien des premières années

Plantation d'essences feuillues et résineuses adaptées au contexte pédo-climatique local et conforme aux arrêtés MFR applicables en Pays de la Loire

Répartition des plants :

- 50% de chênes (50% Sessile et 50% pubescent)
- 40% de charmes
- 10% diversités (bouleau, cormier, merisier, alisier)

Selon la station et l'essence objectif, les densités de plantation seront comprises entre 1500 et 3200 plants à l'hectare.

Une clôture sera installée pour une durée minimum de 10 ans.

Les travaux auront lieu durant l'hiver 2024-2025 pour une durée comprise entre 3 et 10 jours selon les moyens mis en place.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Itinéraires sylvicoles classiques : éclaircies régulières et récolte à terme

Entretien de la plantation par limitation de la végétation concurrente dans les premières années (dégagements mécanique sans utilisation de produits phytosanitaires).

Eclaircies à partir de 15-20 ans en fonction des essences et de leur croissance puis éclaircies régulières conformément à la programmation des interventions prévues dans le Document de gestion durable agréé par le CRPF.

Coupe définitive pour les Chênes à environ 150 ans pour les Chênes

Les essences d'accompagnement seront menées de façon à gainer les Chênes et à pouvoir produire du bois de chauffage.

Les entretiens se feront une fois par an en fin d'été

Conservation des haies et arbres présents sur les parcelles sujettes.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

(i) La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande de cas par cas Non soumis au code forestier

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
	5.21 ha dont une zone humide de 0.8ha soit 4ha41

4.0				• -
4.6	Local	isation	du i	oroiet

4.6	Localisation du projet
	Adresse et commune d'implantation
	Numéro : Voie :
	Lieu-dit: Froutin
	Localité : Saint Germain de Prinçay
	Code postal : 8 5 1 1 0 BP : Cedex : C
	Coordonées géographiques ^[1]
	Long.: 4 6 ° 7 3 , 6 3 " 2 Lat.: - 1 ° 0 1 , 9 8 " 5
	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement
	Point de départ : Long. : ° " Lat. :
	Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' " "
	Communes traversées :
	Saint Germain de Prinçay (85110)
	Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :
	Parcelle classée zone A (agricole) / SCoT du pays du bocage vendéen / PLUi pays de Chantonnay
	i Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.
4.7	S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant?
	□ Oui ☑ Non
	4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?
	□ Oui ☑ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

	4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».						
5	Sensibilité environne	emer	ntale	de la zone d'implantation envisagée			
servi				r remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de			
				ous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, nvironnementales par région utiles pour remplir le formulaire.			
	Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?			
	Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		V	Le projet ne se trouve pas dans une ZNIEFF de type I ou II. Cependant il faut noter que la ZNIEFF la plus proche se trouve à 2kms, c'est la ZNIEFF de type I "FIEF REINERET"			
	En zone de montagne ?		V				
	Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		V				
	Sur le territoire d'une commune littorale ?		V				
	Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		V				

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		V	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?		V	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	V		D'après SIG réseau zone humide, une partie du projet se trouve en zone humide / zone temporairement immergée / Mare à protéger sur la parcelle
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques		V	
technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		V	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		V	
Dans une zone de répartition des eaux ?		V	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		✓	
Dans un site inscrit ?		V	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		V	
D'un site classé ?		V	

Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Inc	cidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	V		Les arbres comme les autres culture ou les prairies prélèvent de l'eau pour leur croissance. Ils participent au cycle de l'eau par évapotranspiration. Comme on l'observe sur la carte (répartition des zones humides), la partie forestière déjà présente est en zone humide. Malgré leur capacité à absorber de l'eau, le milieu est resté humide. Lors de forte chaleur, les arbres réduisent l'évapotranspiration en fermant leurs stomates.
Ressources	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		V	
Resso	Est-il excédentaire en matériaux ?		V	
	Est-il déficitaire en matériaux ?		V	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol?		V	

In	cidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	V		Le projet est en adéquation avec les ressources disponibles, ressource en eau et le sol est adapté à la sylviculture.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		V	Ce projet favorise la présence d'espèces animales tout en conservant sur les bandes enherbées les espèces végétales. Toutes les haies seront conservées.Le choix des essences à été déterminé suite à des sondages pédologiques et en prenant en compte l'évolution du climat avec l'appui technique du CRPF. Ce choix favorise la biodiversité et la continuité écologique car les terres étaient auparavant cultivées (céréales ou autre) et l'exploitation était très dynamique, ce qui était très nuisible à la faune et à la flore.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?		V	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		V	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		V	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		V	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?		V	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?		V	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?		V	
	Est-il source de bruit ?		V	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?		V	
Nuisances	Engendre-t-il des odeurs ?		V	
Nuis	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		V	
	Engendre-t-il des vibrations ?		V	
	Est-il concerné par des vibrations ?		V	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?		V	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		V	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		V	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?		✓	
	Si oui, dans quel milieu ?		V	

	Inc	idences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel		
	Émissions	Engendre-t-il des effluents ?		V			
		Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		V			
	ie/Cadre pulation	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		V			
	Patrimoine/Cadre de vie/Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	V		Substitution de l'activité agricole par l'activité sylvicole		
d'au	Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ? Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :						

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
☐ Oui ☑ Non
Si oui, décrivez lesquelles :
6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des
incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables
6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).</u>
Le projet évite le passage répété de machines agricoles plusieurs fois par an sur les parties humides. Les machines forestières passeront lors de l'installation des plants et tous les 10ans environ lors de la gestion. Une zone de retrait du cours d'eau de 5m est prévue afin d'éviter l'impact sur les berges. Le travail du sol nécessaire à l'installation sera réalisé en période favorable lorsque les sols seront portants. L'impact sera réduit par un travail localisé le long des lignes de plantation. Les arbres vont jouer un rôle d'épuration de l'eau et éviter le reflux d'excédent de produits phytosanitaires et fertilisants dans le milieu naturel.
La zone bordant le ruisseau de la chaussée était déjà partiellement plantéé en peuplier, et en partie exploitée en agriculture (bovins). L'extension forestière a été encouragée par le SGLE en raison du phénomène d'épuration des eaux de ruisselement qu'apporte la plantation forestière de la parcelle permettant de limiter l'apport d'effluents en direct dans le ruisseau de la Chaussée. L'objectif étant de créer une zone tampon entre les espaces agricoles générant des effluents, et le milieu aquatique du ruisseau de la Chaussée.
Dans une logique ERC: Evitement: En l'absence de plantation, la zone humide continuera d'être polluée par les déjections animales et les engrais d'exploitation. (Effluents de type agricole) Réduction: La quantité des surfaces boisées a été réduite au maximum pour protéger la zone humide sans empiéter sur le parcellaire agricole. Par ailleurs, sans capacité à réduire la surface boisée, l'opération vise à réduire la dégradation des qualités physico-chimique des eaux du ruisseau de la Chaussée. Compenser: Aucune mesure de compensation supplémentaire n'est nécessaire au vu de la nature du projet.

7 Auto-évaluation (facultatif)

(i) Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet s'adaptant totalement au milieu	ı et aux attentes	d'un boisement	de terres agricole	s, celui ci pourrait ê	tre
dipsensé d'une étude d'impact.					

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	✓
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	✓
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	✓
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	✓
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	✓
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

(i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet				
1					
2					
3					
4					
5					

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables 🗹

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ✓

Nom De Tinguy	
Prénom Stanislas	
Qualité du signataire Propriétaire	
À Saint Germain de Prinçay	
Fait le 1 8 0 3 2 0 2 4	Signature du (des) demandeur(s)